



DELIBERATION N° 2023/71

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Décision Modificative n°1 – Ajustement des crédits pour la régularisation d'opérations de patrimoine

Convocation du : 4 août 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 9 août 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération est publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 17 août 2023.

Membres présents (11) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, FLAIG Béatrice, TEK Delphine

Etaient absents excusés représentés (6) : GAILLARD David donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, SFORZI Olivier donne pouvoir à SCHULTZ Isabelle, MENQUET Céline donne pouvoir BILBAUT Mathilde, GENSSLER Bernard, donne pouvoir à DE MACEDO Karine, SENNEGON Stéphane donne pouvoir à DUMAS Mélissa, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à TEK Delphine

Membres absents non représentés (2) : DARME Jean-Luc, GERVOT Christian

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole

A la demande du Service de Gestion Comptable de Grenade,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il faut régulariser des opérations d'immobilisations en cours et incorporelles non mouvementées depuis plus de trois ans.

Pour ce faire, il est nécessaire d'ajuster des crédits au chapitre 041 de dépenses de fonctionnement (ligne 2135) et en recettes de fonctionnement (ligne 2031) pour un montant total de 3230,66 €

31297 Code INSEE	COMMUNE DE LEVIGNAC BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AJUSTEMENT DES CREDITS REGULARISATION DES OPE.PAT

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	3 230.66 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 230.66 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	3 230.66 €	0.00 €	3 230.66 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 230.66 €	0.00 €	3 230.66 €
Total Général		3 230.66 €		3 230.66 €

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPOUVER** la décision modificative n°1 telle que présentée ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 août 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>